

Convention sur les armes à sous-munitions

19 juin 2014
Français
Original : anglais

Cinquième Assemblée des États parties

San José, 2-5 septembre 2014

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de l'Assemblée des États parties.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du règlement intérieur.
5. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
6. Élection des Vice-Présidents [autres membres du Bureau].
7. Adoption de dispositions pour pourvoir aux coûts de l'Assemblée.
8. Organisation des travaux.
9. Échange de vues général.
10. État et fonctionnement de la Convention :
 - a) Examen des questions relatives à l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions;
 - b) Examen des questions relatives à la destruction et à la conservation des stocks en application de l'article 3;
 - c) Examen des questions relatives à la dépollution et à la réduction des risques en application de l'article 4;
 - d) Examen des questions relatives à l'assistance aux victimes en application de l'article 5;
 - e) Examen des questions relatives aux mesures d'application nationales conformément à l'article 9;
 - f) Examen des questions soulevées par les rapports présentés en application de l'article 7;
 - g) Examen des questions relatives à la coopération et à l'assistance en application de l'article 6;



- h) Examen des questions relatives aux demandes faites par les États parties en vertu des articles 8 et 10;
 - i) Examen des questions relatives aux demandes des États parties prévues aux articles 3 et 4;
 - j) Autres mesures d'application;
 - k) Examen des questions relatives à l'exécution du programme de travail intersessions, et appui à la mise en œuvre.
11. Date, durée et lieu de la première Conférence d'examen et questions relatives à sa préparation.
 12. Questions diverses.
 13. Examen et adoption du document final.
 14. Clôture de la cinquième Assemblée des États parties.
